



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 5 juillet 2022, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Christian **Gavelle**.

Étaient présents :

M. Christian **Gavelle**, Mme Valérie **Devillers**, M. Pascal **Drocourt**, M. Mikaël **Bénard**, M. Christophe **Bénard**, Mme Cindy **Bourgeois**, M. Arnaud **Gueudet**, M. Sébastien **Rose**, Mme Florence **Dekkers**.

Étaient absents excusés:

Mme Corinne **Oyer** donne pouvoir à M. Mikaël **Bénard**.
Mme Céline **Lemaire** donne pouvoir à M. Pascal **Drocourt**.
M. Gaëtan **Deffontaines** donne pouvoir à M. Christian **Gavelle**.
M. Jacques **Laporte** donne pouvoir à Mme Valérie **Devillers**.
M. Christophe **Dewachter**

Était absent:

M. Willy **Frérot**

Secrétaire de séance : M. Pascal **Drocourt**

1) Devis concernant la hotte de la cuisine et décision modificative au budget primitif 2022:

La hotte de la cuisine est tombée en panne. Le remplacement de celle-ci ne peut se faire qu'à condition de répondre aux nouvelles normes de conformité en vigueur actuellement.

Un devis a été demandé à la Société GASTROFROID; il s'élève à 3 311 € H.T soit 3 973,20 € T.T.C.
Cette dépense n'avait pas été inscrite au budget primitif 2022 en investissement.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité, la création d'un nouveau programme au budget primitif 2022 dans la section investissement : « remplacement hotte de la cuisine ».

2) Choix de l'entreprise concernant le devis du fourneau de la cuisine:

Suite au projet de renouvellement de matériel pour la cantine (voir n°9 du compte rendu du 5 avril 2022), des devis avaient été demandés à deux entreprises pour un matériel identique.

La société GASTROFROID propose un devis à 7 088,72 € H.T soit 8 506,46 € T.T.C et l'entreprise CBC EQUIPEMENT propose un devis à 8 528,20 € H.T soit 10 233,84€ T.T.C.

Pour rappel, ce remplacement de matériel profite d'une subvention exceptionnelle de la CCPV qui s'élève à 6 300 € sur le prix H.T.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de retenir la société GASTROFROID.

3) Décision modificative au budget primitif 2022 concernant le matériel informatique et le nouveau dispositif France Relance au profit des collectivités:

Le matériel informatique de la mairie est à remplacer afin de pouvoir augmenter ses capacités et pouvoir supporter les nouvelles versions des logiciels métiers.

Un devis a été demandé à notre prestataire informatique: l' A.D.I.CO (Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités), . Il s'élève à 2 944,40 H.T soit 3 537,80 € T.T.C pour 2 postes de travail. (matériel, licences, installation et reprise des données)

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité, de retenir la proposition de l'A.D.ICO et d'inscrire des crédits supplémentaires à ce programme dans la section investissement. La somme de 3 000 € avait été inscrite au budget 2022 pour le remplacement du matériel informatique.

Le nouveau dispositif France Relance permet de bénéficier de meilleures protections contre les virus informatiques, le phishing (récupération de données personnelles), le ransomware (blocage de fichiers contre rançon)...Une aide de l'état pour trois ans permet de ce fait d'avoir un reste à charge pour la commune d'environ 107,32 € par an afin de pouvoir profiter de ces abonnements.

De même, la mise à niveau des logiciels de bureautique par un contrat Solutions Cloud Microsoft doivent être mis en place entre l'A.D.I.CO et la mairie de Senantes pour une durée de quatre ans.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de sécuriser le matériel informatique grâce aux propositions fournies dans le cadre de France Relance et valide le contrat Solutions Cloud.

4) Décision par rapport au contrat de travail d'un employé communal:

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement du contrat d'un employé communal qui s'occupe de la voirie. Celui-ci bénéficie depuis bientôt un an d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) autrefois connu sous le nom de « contrat aidé ».

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité, de renouveler pour un an son contrat.

5) Travaux maçonnerie dans le grenier de la mairie pour l'aménagement d'un local à archives:

Des travaux pour l'aménagement d'un local à archives dans le grenier de la mairie avaient été décidés fin 2021 (voir n°4 du compte rendu du 19 novembre 2021). A ce jour, il serait judicieux de rejointoyer et d'enduire à la chaux l'intérieur de l'un des pignons afin d'éviter les chutes de poussières et de débris dans le futur local.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire le nécessaire afin de trouver un maçon pour effectuer ce travail.

6) Travaux sur le réseau pluvial rue de la mare:

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de missionner l'entreprise ANDRIEUX pour effectuer des recherches sur le réseau pluvial rue de la mare (entre la mare et le numéro 15). Effectivement, lors des jours de fortes pluies, dans cette rue, plusieurs regards débordent et inondent des caves ainsi que le hangar agricole. Selon les résultats, un devis sera demandé pour le remplacement d'une partie de ce réseau.

Le Conseil Municipal autorise M. le maire à procéder à ces démarches.

7) Délibération concernant la facturation au SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Villers-sur-Auchy) pour la location de la salle des fêtes au profit des écoles.

Les écoles du SIRS peuvent ponctuellement occuper la salle des fêtes pour diverses activités durant l'année scolaire.

La Trésorerie demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la facturation de ces locations au SIRS. Chaque réservation se fera au prix de 92 €.

Le Conseil Municipal délibère et accepte, à l'unanimité, ce principe de facturation.

8) Autorisation donné au Maire pour demander des devis pour le contrôle de l'accessibilité de la salle des fêtes :

Après les travaux d'accessibilité réalisés pour la salle des fêtes, il est demandé de procéder à leurs contrôles.

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à demander des devis pour effectuer le contrôle de l'accessibilité de la salle des fêtes.

9) Délibération concernant les prélèvements automatiques :

Au 1er septembre le transfert de la Trésorerie à Beauvais sera effective. De ce fait , il est nécessaire de valider les différents prélèvements automatiques sur le compte de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la continuité des prélèvements automatiques.

10) Syndicat de l'énergie de l'Oise (SE60) : adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle.

Le Syndicat de l'énergie de l'Oise demande l'avis de la commune pour l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin-Thelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette adhésion.

11) Délibération relative au rapport annuel 2021 du service déchets de la CCPV :

Le Service Déchets de la CCPV présente son rapport annuel 2021. (La synthèse du rapport se trouve à la fin du compte rendu page 5)

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de valider le rapport annuel du service déchets de la CCPV.

12) Délibération pour l'avis sur le projet de périmètre du futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thérain (S.A.G.E) :

Le Conseil Municipal délibère et décide à 10 voix POUR et 3 CONTRE de donner un avis favorable à ce projet.

13) Vidéo protection

Le Conseil Municipal décide pour l'instant de ne pas donner suite au projet de vidéo protection. L'étendue du territoire et sa configuration ne permettent pas d'envisager une implantation sérieuse de caméras pour un coût raisonnable.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

◆ **Piscine pour les jeunes de la Commune:**

Il n'y aura pas de ramassage en car pour les jeunes pour aller à la piscine cet été comme cela avait pu être le cas dans le passé.

Il est bon de rappeler que les tickets gratuits pour les jeunes pour accéder aux piscines de Formerie et Grandvilliers sont disponibles en mairie jusqu'au 19 juillet au plus tard et à partir du 16 août 2022.

◆ **Prise de recharge écoMouv (recharge véhicules électriques) :**

S.E60 est en train d'étudier la possibilité d'installer des prises électriques « écomouv » dans les communes qui le souhaitent. Une réflexion est à mener sur l'implantation d'une de ces prises dans notre commune en sachant qu'elle serait largement subventionnée.

◆ **Eclairage public :**

Une étude est également menée pour transformer l'éclairage public du centre bourg afin d'installer un éclairage LED moins énergivore. Le S.E60 subventionne également cette transformation.

◆ **Mise à jour des prix pour les travaux :**

Dans le dernier compte rendu, nous attendions la mise à jour des prix de certains artisans (voir n°2 du compte rendu du 20 mai 2022) :

	Entreprises retenues	Adresses des entreprises	devis
Démolition maçonnerie et sol	LD services	Senantes	41 830.00 € H.T
Charpente	Charpente du Pays de Bray	Neuf-Marché (76)	7 411. 88 € H.T
Couverture	Couverture Sailly	Villers/Auchy	11 153.52 € H.T
Menuiseries extérieures	SARL Bray Fermetures	Senantes	5 732.00 € H.T
Plâtrerie-isolation-plafond	LD services	Senantes	8 299.00 € H.T
Electricité-chauffage-VMC	Electricité Levasseur	St Germer de Fly	6 970 € H.T
Peinture	Sallé peinture	Haudivillers	3 366.68 € H.T

◆ **Réflexion sur l'aménagement de la traversée de Senantes :**

A la demande de la D.D.T (Direction Départementale des Territoires), une réflexion doit être engagée sur la traversée de Senantes avant 2023 . Toute transformation par la suite ne sera plus possible dans un délais de 5 ans.

◆ **Réflexion sur la nécessité d'abattre les 2 sapins sur la place de la salle des fêtes :**

Les deux sapins à l'entrée de la salle des fêtes commencent à déstabiliser considérablement le sol et penchent fortement...

Il serait judicieux de penser à les abattre afin qu'ils ne puissent pas dans l'avenir provoquer de sérieux dégâts bien plus graves.

◆ **Aménagement d'une aire détente :**

Sur la proposition de Conseillers Municipaux, une réflexion est à mener pour aménager un espace de détente et peut-être de jeux pour les plus petits derrière le terrain de tennis, près de la salle des fêtes.

La séance est levée à 23h00.

Collecte 2020



Ordures ménagères
6 741 t



Emballages recyclables
711 t



Papier/carton
961 t



Verre
1 375 t

COMPARATIF 2019

↘ - 2,6%

↗ + 23%

↗ + 8,8%

↗ + 9,7%

PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT

Ordures ménagères

Moyenne Picardie Verte
202 kg/hab/an

Moyenne nationale
255 kg/hab/an

Emballages recyclables + papier/carton

50 kg/hab/an

49 kg/hab/an

Verre

41 kg/hab/an

30 kg/hab/an

En 2020, environ 80% des foyers de la Picardie Verte pratiquent le tri des déchets.

Le tri des déchets, le compostage ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire permettent de réduire les tonnages d'ordures ménagères destinés à l'enfouissement !

Déchetteries communautaires



DDS : Déchets Diffus Spécifiques (produits chimiques)

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques

2020 en quelques chiffres

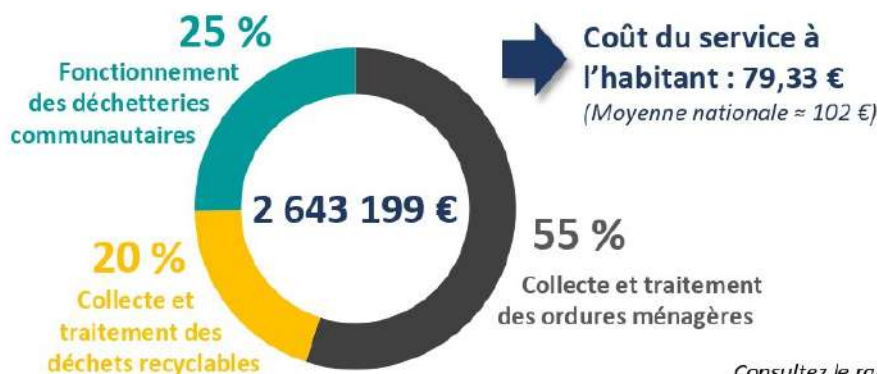
46 556 visites en déchetterie

950 élèves sensibilisés au tri et au gaspillage alimentaire

14 Guides Composteurs formés

284 composteurs distribués sur le territoire

Coût du service en 2020



Consultez le rapport annuel 2020 sur www.picardieverte.com

Informations

- **Congés annuels – permanences de mairie (de 17 h 30 à 19 h 30)**

Fermeture à partir du 22 juillet au soir jusqu'au 15 août inclus

Jours des permanences en août :

Mardi 16 août 2022
Mardi 23 août 2022
Vendredi 26 août 2022
Mardi 30 août 2022

EN CAS D'URGENCE, s'adresser à Monsieur le Maire ou aux adjoints :

Voir les numéros de téléphone ci-dessous :

Maire	M. Gavelle	<i>Senantes</i>	06.35.25.50.70	03.44.82.62.08
Adjoint	M. Dewachter	<i>Senantes</i>	06.34.90.38.55	
Adjointe	Mme Devillers	<i>Corbeauval</i>	06.32.51.48.19	
Adjoint	M. Laporte	<i>Goulancourt</i>	06.22.49.91.74	03.44.82.75.28
Adjoint	M. Drocourt	<i>Bois Aubert</i>	06.86.05.60.24	

- **Commémoration du décès de l'aviateur canadien Ian Balzagette :**

Jeudi 4 août (17 h 30)

17 h 30 : Rassemblement

Départ à pied en direction de la stèle (route de Bois Aubert)

Dépôt de gerbe et allocution

Retour place de la Mairie et dépôt de gerbe sur la tombe de Ian Balzagette dans le cimetière communal.

La Cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur dans la cour de la mairie.

**TOUTE LA POPULATION EST CORDIALEMENT
INVITÉE À CETTE MANIFESTATION DU SOUVENIR.**

• Retrouvailles Senantaises

Le Comité des Fêtes de Senantes vous invite à une journée retrouvailles le
dimanche 11 septembre 2022 (à partir de 10 h 00)

Cette manifestation prévue en septembre 2021 avait dû être annulée à cause de la COVID.

Pour plus d'informations, se rendre sur le site de la commune en flashant le QR code ci-joint ou en cliquant sur le lien ci-dessous :

 <http://communesenantes.e-monsite.com/medias/files/retrouvailles-senantaises-2022.pdf>

NOUVEAU : *Pour suivre les activités du Comité des fêtes de Senantes, vous pouvez vous rendre sur la page Facebook :*

 <https://www.facebook.com/Comité-des-fêtes-de-Senantes-108155535290963>



• Fête des S.I.M.P.L.E.S: 24 et 25 septembre 2022

Le syndicat S.I.M.P.L.E.S qui regroupe les cueilleurs de plantes aromatiques et médicinales organise la 12^{ème} édition de la Fête des SIMPLES les **24 et 25 septembre 2022** à **Corbeauval**.

Pour plus d'informations :

 <http://communesenantes.e-monsite.com/medias/files/fete-des-simples.pdf>



• Association Les cheveux d'argent :

L'association des cheveux d'argent a organisé un séjour en Bretagne
Le séjour a remporté un vif succès.

L'hôtel et le restaurant étaient de qualité.

Les excursions et dégustations des produits régionaux ont été appréciées par les participants.

Nous remercions l'Entreprise Grisel qui nous a concocté ce voyage ainsi que l'épicerie la Providence qui a ouvert ses portes très tôt pour distribuer les croissants.

***L'Association a pour projet d'organiser une manifestation dans le cadre « Octobre Rose » (communication pour informer, sensibiliser et prévenir du cancer du sein).
Nous ne manquerons pas de vous donner de plus amples informations prochainement.***



Retrouvailles Senantaises...

le **COMITÉ DES FÊTES** de Senantes
propose à toute la population de se rassembler le

dimanche 11 septembre 2022
de 10 h 00 à 18 h 00 (étang des prés du bois à Amuchy)

afin de **se retrouver, de partager, de s'amuser ...**

Chacun pourra apporter de quoi passer agréablement cette journée :
canne à pêche, jeux de cartes, dominos, boules de pétanque, ballons,
raquettes de ping pong ...

Le repas sera offert par le Comité des Fêtes
à chaque habitant de la Commune (frites/saucisse et crêpe)

Ouvert aux personnes hors commune moyennant le paiement du repas.

Réservation obligatoire avant le 4 septembre 2022.

Pour réserver :

- ♦ envoyer le coupon ci-dessous à : M. Dewachter Christophe 7 grande rue 60 650 Senantes
- ♦ téléphoner au **06 34 90 38 55** (M. Dewachter Christophe)
- ♦ téléphoner au **06 75 44 26 90** (Mme Drocourt Marie)

✂

Monsieur

Madame

Demeurant :

Participera, participeront à la journée retrouvailles organisée par le Comité des Fêtes le
dimanche 11 septembre 2022.

Nombre d'adultes :

Nombre d'enfants (- de 10 ans) :

Fait à, le

Signature :



FÊTE des SIMPLES

— 24 et 25 septembre 2022 —

marchés de producteurs, conférences,
balades botaniques, ateliers autour des plantes,
visites de jardins médicinaux, projections, etc.

4

ans

préserver, résister et transmettre

Ferme "Jardin d'Even"
Senantes (Oise)

et dans
21 autres lieux
dans toute la France



programme complet
www.fetedessimples.org

12^e édition anniversaire
organisée par les producteurs cueilleurs
de PLANTES AROMATIQUES et MÉDICINALES
du syndicat S.I.M.P.L.E.S.

Entrée gratuite, restauration et buvette